



Vente et non renouvellement de bail

Par **Alain**, le **26/06/2009** à **18:01**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement depuis 9 ans. Celui-ci est occupé par un locataire dont le bail se termine en février 2010. Je souhaite vendre cet appartement mais à la condition de le faire à un prix intéressant. Je sais que je dois proposer un prix au locataire qui a deux mois pour me répondre. Je sais que si le locataire refuse mon prix, je ne pourrai le vendre correctement que si je le vends vide (sans locataire). Je sais que je dois prévenir le locataire du non renouvellement du bail 6 mois à l'avance. Ma question est la suivante: Si le locataire refuse le prix proposé ou me propose un prix inintéressant, si je le préviens du non renouvellement de son bail dans les délais et que je n'arrive pas à trouver d'acheteur dans mes prix, est-ce que je pourrai revenir sur ma décision de non renouvellement du bail avant la fin des six mois et proposer au locataire de rester dans l'appartement, ou est-ce que je pourrais remettre mon appartement en location pour un autre locataire et dans quels délais ?

Merci pour votre réponse